Réponses à la question n°10 de la demande d'éclaircissements J2

Thème	N°	Élément à clarifier			Reponse
	1	Selon le dossier d'appel	d'offres, le Go	ouvernement et de la	1) Nous confirmons que tous ces impôts, droits et taxes sont
		République de Côte d'Iv	oire devra exon	érer les entreprises	exonérés.
		japonaises agissant en tar	nt que fournisseu	ırs, entrepreneurs et/ou	
Fiscalité		consultants de tous les pr	élèvements fiscau	ux et taxes à imposer en	2) Nous confirmons que cette exonération sera applicable aux
		République de Côte d'Iv	oire sur les reve	nus issus des produits	sous-traitants japonais.
Conditions		et/ou services fournis so			
particulières,		(1) Dans notre compréh		· ·	
article 10.1.1 (i)		dessous sont exonérés. Ce	tte compréhensio	n est-elle juste ?	
& 10.5.2					
Impôts, droits,		Impôt sur les sociétés	25 % sur les		
taxes,			bénéfices		
redevances,		Retenue à la source du	20 % sur le		
cotisations		client à l'entrepreneur	paiement		
		Taxe spéciale	*		
		d'équipement	chiffre		
			d'affaires		
		Taxe sur les franchises	0,5 % sur le		
		d'entreprises, droit sur	chiffre		
		le chiffre d'affaires	d'affaires		
		Taxe sur les franchises	18,5 % sur la		
		d'entreprise, droit sur	valeur du		
		la valeur locative	loyer		
		IRVM (impôt sur les			
		transferts de bénéfices)	moitié du		
			bénéfice après		
			impôt	G 1 1 D) 1	
		Taxe sur les transferts	15 % sur la	Selon le Règlement	
		de fonds (du Japon		n°	
		vers la Côte d'Ivoire et	transfert	09/2010/CM/UEMOA	
		de Côte d'Ivoire vers le			
		Japon)			
		(9) I !	: 1	lll:l	
		(2) L'exonération fiscale d	araessus serartrel	ne applicable aux sous-	

	traitants japonais ?	
Fiscalité Conditions particulières, article 10.1.1 (ii) & 10.5.2 Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	Selon le dossier d'appel d'offres, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire devra exonérer les entreprises japonaises agissant en tant que fournisseurs, entrepreneurs et/ou consultants tous les droits et taxes fiscales y afférentes à imposer en République de Côte d'ivoire lors de l'importation et de la réexportation de leurs propres matériels et équipements nécessaires à l'exécution du Projet. (1) Dans notre compréhension, l'exonération fiscale s'applique également aux matériels et équipements ci-dessous en Côte d'Ivoire. Cette compréhension est-elle juste? a. Matériels permanents b. Consommables c. Matériels temporaires (non destinés à être réexportés) (2) Dans notre compréhension, le destinataire de l'importation de marchandises est le maître d'ouvrage, et les taxes/prélèvements applicables seront pris en charge et payés par le maître d'ouvrage. Cette compréhension est-elle juste? (3) Dans notre compréhension, les impôts et charges suivants bénéficient d'une exonération en matière d'importation. Cette compréhension est-elle juste? Frais de statistique 1 % sur la (RSTA) Prélèvement Communautaire de valeur CAF Prélèvement Communautaire de valeur CAF Prélèvement Communautaire de la valeur CAF CEDEAO (PCC) TVA 18 % sur la	également aux matériel et équipement que sont : . Matériels permanents b. Consommables

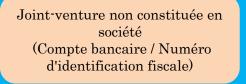
		Taxe sur les 0,2 % su valeur CA importations pour l'Union Africaine (PAU) Tarif extérieur commun (TEC) des droits de douane	de r la r sur AF	Sur la base du code SH		
Fiscalité Conditions particulières, article 10.1.1 (iii) & 10.5.2 Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	3	Selon le dossier d'appel d'offres, République de Côte d'Ivoire devra excengagés dans l'exécution du Projet fiscaux et taxes à imposer en Républes revenus personnels provenant agissant en tant que fournisse consultants pour l'exécution du Projet (1) Dans notre compréhension, les in bénéficient d'une exonération. Cet juste? Taxe sur les salaires 12 % sur pour les employés salaires japonais Taxe sur les salaires 12 % sur pour les employés salaires étrangers non japonais Taxe sur les salaires 2,8 % sur pour les employés salaires ivoiriens Impôt sur les salaires 1,5 % sur pour les employés du revenu les japonais Contribution nationale Taux	les les les les	e les employés jayous les prélève e de Côte d'Ivoi entreprises japo entrepreneurs et charges ci-dompréhension e	ponais ments re sur naises et/ou	 Oui votre compréhension est correcte. Oui nous confirmons que cette exonération sera applicable aux sous-traitants japonais.

		pour les employés d'imposition 0 %
		japonais - 10 %
		Impôt général sur le Taux
		revenu pour les d'imposition 0 %
		employés japonais - 60 %
		IRVM sur $ les 15 % $ sur $ les $
		allocations perçues par allocations
		les employés japonais
		(2) Les exonérations ci-dessus seront-elles applicables aux sous-
		traitants japonais ?
Fiscalité	4	Dans notre compréhension, la CNPS (Caisse Nationale de Oui votre compréhension est exacte.
		Prévoyance Sociale) et la CMU (couverture maladie universelle)
Conditions		font l'objet d'une exonération pour les employés japonais et les
particulières,		employés étrangers non japonais. Cette compréhension est-elle
article 10.1.1 (ii)		juste?
& 10.5.2		
Impôts, droits,		
taxes,		
redevances,		
cotisations		
Fiscalité	5	Les droits, impôts et tout autre prélèvement ci-dessus seront exonérés comme franchise.
Conditions		exoneres comme trancmse.
particulières,		
article 10.1.1 &		Dans notre compréhension, l'exonération fiscale ne sera
10.5.2 Impôts,		applicable que dans la mesure des points (i), (ii), (iii) et la TVA sur
droits, taxes,		les paiements effectués par le maître de l'ouvrage au contractant
redevances,		sera payée en même temps que l'avance et le paiement mensuel
cotisations		conformément au Contrat. Cette compréhension est-elle juste ?
Fiscalité	6	Selon l'article du 10.5.2 du dossier d'appel d'offres ci-dessous : Les frais d'enregistrement/droits de timbre pour un contrat de
		construction sont de 18 000 XOF + 1000 XOF/page. Vous devriez
Conditions		L'Entrepreneur est tenu d'accomplir les formalités enregistrer trois (3) jeux de contrats.

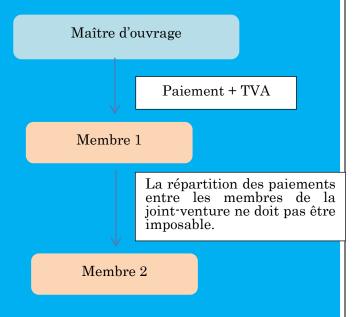
particulières, article 10.1.1 & 10.5.2 Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations		d'enregistrement et d'acquitter les droits de timbres et d'enregistrement, auxquels est assujetti le présent Marché en application des dispositions législatives et règlements en vigueur en République de Côte d'Ivoire. (1) Selon notre enquête, les frais d'enregistrement/droits de timbre pour un contrat de construction sont de 18 000 XOF + 500 XOF/page. Devons-nous assumer les coûts pour deux jeux de contrats ? (1 jeu pour le maître d'ouvrage, 1 jeu pour l'entrepreneur)	
Fiscalité Conditions particulières, article 10.1.1 & 10.5.2 Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	7	Selon le document d'appel d'offres, conditions particulières, 10.5.2, la redevance de régulation à 1' Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics dont le taux est fixé à 0,5 % du montant du marché sera incluse dans le montant du marché de l'entreprise mais ne sera pas soumise à TVA, et elle sera remboursée par l'État. Veuillez clarifier ce point : la redevance de régulation fera-t-elle partie intégrante du montant du contrat ou non? (1) Si la redevance fait partie intégrante du montant du contrat, notre TVA en aval sera comptabilisée en incluant la redevance de régulation, malgré les instructions données par le maître d'ouvrage qui indiquent que la TVA n'inclut pas la redevance de régulation. (2) Veuillez nous confirmer que cette redevance de régulation ne fait pas partie intégrante du prix du contrat.	Oui la redevance de régulation fera-t-elle partie intégrante du montant du contrat. 1) Le projet est exonéré de taxe donc pas de TVA. 2) Cette redevance fait partie du contrat et est pris en charge par l'Etat 3) le montant de base de la garantie de bonne exécution et le montant assuré doivent faire partie du montant de base.
Fiscalité	8	Au cordon douanier:	Nous confirmons que le sous-traitant sera exonéré des droits de

Conditions particulières, article 10.1.1 & 10.5.2 Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations		- Le sous-traitant sera-t-il exonéré des droits de douanes, des redevances et de la TVA à importation au cordon douanier? En régime interne: 1/ Le sous-traitant sera-t-il exonéré des droits et taxes liés au marché, tels que notamment la patente en régime interne?	douanes 1) Le sous-traitant sera exonéré des droits et taxes liés au marché, tels que notamment la patente en régime interne. 2) Le sous-traitant pourra acheter des fournitures et des
		2/ Le sous-traitant pourra-t-il acheter des fournitures et des prestations de services locales en exonération de TVA en régime interne?	prestations de services locales en exonération de TVA en régime interne.
Autres thèmes Immatriculation d'une succursale	9	La durée des travaux de construction est de 33 mois + la période de notification de défaut de 12 mois = 45 mois, ce qui reste dans la limite de la durée de validité des succursales détenues par des étrangers (4 ans). Toutefois, en fonction de l'état du site ou de tout autre événement, la période de construction pourrait dépasser la période de validité de la succursale. Dans ce cas, le maître d'ouvrage s'adressera-t-il à l'autorité compétente pour obtenir que soit accordée à l'entrepreneur une autorisation spéciale pour prolonger la validité des succursales étrangères au-delà de ce qu'autorise la Loi ivoirienne ?	Dans le cas où cette situation se présenterais, nous aviserons mais pour l'heure nous vous demandons de considérer les délais définies dans le DAO.
Autres thèmes Immatriculation d'une joint- venture	10	 Notre compréhension est que le soumissionnaire est autorisé à former une joint-venture pour participer à l'offre. Conformément au Dossier type d'appel d'offres publié par la JICA, cette joint-venture sera autorisée sous la forme d'une combinaison de plusieurs entités. Par conséquent, dans notre compréhension, la joint-venture ne sera pas constituée en société, 	 L'interprétation est exacte L'enregistrement se fera au nom du Mandataire du groupement dans la joint-venture. Sur cette base le mandataire devra être constitué en société. Prière de bien vouloir se référer au réponses 1 et 2 cidessus. Prière de bien vouloir se référer au réponses 1 et 2 cidessus.

Nous vous prions de considérer l'option selon laquelle un et n'est pas tenue de créer une coentreprise constituée en société. membre de la joint-venture reçoit le montant total au nom de la joint-venture et distribue la partie qui lui est due à Extrait du dossier type d'appel d'offres un autre membre de la joint-venture. Tous les membres de la joint-venture seront exonérés 3. Cependant, selon une enquête que nous avons réalisée auprès d'un expert fiscal en Côte d'Ivoire, la législation et/ou la réglementation ivoirienne ne prévoient aucune disposition pour les joint-ventures non constituées en société en matière d'immatriculations qui leur permettraient d'exercer des activités de construction en Côte d'Ivoire, telles que l'inscription au registre commercial, l'inscription fiscale, l'inscription à la CNPS, la notification de création de société, et la licence d'import-export. 4. Afin d'exécuter le projet en tant que joint-venture non constituée en société, pouvons-nous nous espérer que le maître d'ouvrage fera le nécessaire auprès des autorités compétentes pour obtenir une autorisation spéciale afin de permettre à une joint-venture non constituée en société de s'immatriculer en Côte d'Ivoire? Maître d'ouvrage Paiement + TVA



5. Si l'autorisation spéciale susmentionnées n'est pas accordée, une autre idée serait qu'un membre de la joint-venture reçoive le montant total au nom de la joint-venture et distribue la partie qui lui est due à un autre membre de la joint-venture.



Nous craignons néanmoins que le service des impôts ne considère cette distribution d'un membre à l'autre comme un paiement du contractant principal à un sous-traitant et ne la taxe, bien que le ou les contractants doivent bénéficier d'une exonération fiscale conformément à l'échange de notes et/ou à l'accord contractuel.

	Pouvons-nous espérer que le Maître d'Ouvrage fera le nécessaire pour obtenir du service des impôts un traitement fiscal spécial permettant l'exonération fiscale de tous les membres de la joint-venture, même dans le cas de l'arrangement susmentionné.
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------